

Prix Montagne

CLUB DE LA PRESSE DES PAYS DE SAVOIE

Philippe Révil

8^E ÉDITION

19 DÉCEMBRE CHAMBÉRY

2017



Éléments graphiques : Michel Müller - Création flyer - Alpinum Events

TROIS PRIX DE 1 000 EUROS

Le dépôt des candidatures est ouvert.

Date limite d'inscription : 30 novembre 2017

Règlement du concours au dos

Depuis 2006,
le Club de la Presse
des Pays de Savoie
récompense
les meilleures
productions
journalistiques sur
la montagne...

Par exemple :

L'économie, les travaux scientifiques, les innovations technologiques, le tourisme, les nouvelles glisses, mais aussi le développement et l'environnement. Et bien d'autres sujets que l'actualité ou l'imagination des auteurs dicteront. Ce prix donne un coup de projecteur sur le travail des journalistes en souvenir de Philippe Révil, un confrère disparu en montagne.

Trois prix, assortis d'un chèque de 1 000 euros chacun, récompensent :

- un article de presse.
- un reportage de radio, TV ou un film.
- un coup de cœur du jury.

Les candidats sont des journalistes, auteurs, producteurs, titulaires ou non de la carte presse. **Le palmarès sera révélé le mardi 19 décembre 2017 à Chambéry au cours d'une grande soirée au Manège en partenariat avec Montanea et L'Université des Alpes. Un débat consacré à la montagne, regards croisés de journalistes et de professionnels.**

www.prixmontagne.com

@PrixMontagne sur Twitter

Prix Montagne

Philippe Révil

Les derniers lauréats de la 7ème édition à St Gervais

TROIS PRIX DE 1000 EUROS

Le Prix presse écrite :

Charlie BUFFET, accompagné du photographe Pascal Tournaire, pour l'article « La mondialisation du Mont Blanc » paru en août 2013 dans *Le Monde*.

En six volets, le journaliste évoque des faits historiques du plus haut sommet d'Europe, mais aussi la fréquentation, les accidents, les secours, l'étonnant nouveau refuge du Goûter, les différentes façons de concevoir cette ascension. Le jury a voulu récompenser une qualité d'écriture servant un travail dense, précis et original.

Le Prix Audiovisuel :

Gaëlle Charnay pour le reportage « La Grave, l'esprit de la montagne » diffusé en avril 2013 sur TF1.

En une dizaine de minutes, la réalisatrice décrit parfaitement l'esprit singulier de cette station de ski remarquable, royaume d'un ski naturel, respectueux de la nature. Le jury a récompensé un travail mettant en évidence un village authentique, la vie de ses habitants et le plaisir des skieurs venus de toute l'Europe pour partager ces lieux uniques.

Le Prix Coup de Cœur du Jury :

Philippe Bonhème pour « Le Grand-Saint-Bernard pour les siècles des siècles » paru en août 2013 dans *Alpes Magazine*.

L'auteur décrit la vie de l'hospice en hiver, accessible uniquement à ski, qui émerge de la neige tel un vaisseau fantôme pour accueillir sportifs, contemplatifs, religieux, laïques, en des lieux historiques. Le jury a voulu récompenser la mise en valeur d'un aspect insolite de la montagne, l'esprit très particulier qui règne dans ce refuge pas comme les autres.

PRIX FRANCE MONTAGNES

Comme les années précédentes, France Montagne s'est joint au Club de la Presse des Pays de Savoie en décernant lors de la même soirée un Prix spécial France Montagnes.

Le Prix France Montagnes 2013 a été attribué à Emilie Leturc pour son article « Le Pic du Midi, star de la Bigorre » publié en octobre 2013 dans *Pyrénées Magazine*.

Emilie Leturc raconte comment le Pic du Midi de Bigorre, montagne mythique des Pyrénées, a tissé des liens au 1 des siècles entre les vallées alentours et les missions scientifiques qui s'y déroulaient, grâce à l'observatoire juché à son sommet.

La journaliste revient également sur le sauvetage de cet observatoire, vieux de plusieurs siècles, grâce à la mobilisation locale qui a permis au Pic du Midi de trouver le parfait équilibre entre missions scientifiques et activités touristiques.



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 :

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le Club de la Presse des Pays de Savoie, organise un concours intitulé Prix Montagne-Philippe Révil*. L'organisateur répond au statut d'association loi 1901, dont le siège social se situe à la Maison des Associations à Chambéry (Savoie).

Le Prix Montagne récompense les meilleures productions journalistiques traitant de la montagne au sens large.

ARTICLE 2 :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats sont des journalistes selon la définition de l'article L. 761-2 du Code du travail : Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources. Sont assimilés aux journalistes professionnels les collaborateurs directs de la rédaction à l'exclusion des agents de publicité et tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque, qu'une collaboration occasionnelle.

Les journalistes concourent à titre personnel, en s'inscrivant sur le site internet du Club de la Presse :

prixmontagne.com

Peuvent être présentés :

des articles, reportages, documentaires ou DVD/CD-VHS réalisés les douze mois précédant la date de clôture fixée au : **30 novembre 2017.**

Les travaux sont à envoyer sur le site internet www.prixmontagne.com ou par mail en version finale avec photos et légendes :

prixmontagne@prixmontagne.com

Le Club de la Presse se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Toute fausse déclaration entraînera l'éviction du candidat.

ARTICLE 3 : JURY

Le jury est composé de membres des différents collèges du Club de la Presse des Pays de Savoie, complété du monde de l'édition, de la montagne et du journalisme. Il se réunit aussi souvent que nécessaire.

ARTICLE 4 :

ATTRIBUTIONS ET REMISE DES PRIX

Trois prix récompensent des œuvres retenues pour l'originalité du sujet, pour le style ou pour un apport réel dans le débat d'idées :

- Un prix attribué à un article de presse,
- Un prix attribué à un reportage radio, TV, documentaire ou film
- Un coup de cœur du jury.

Le jury décernera chaque prix au sujet ayant obtenu la majorité absolue du jury. Il sera accompagné d'un chèque de 1000 euros.

Le prix montagne récompense l'œuvre dans sa globalité. En cas de travail commun, il sera partagé entre tous les collaborateurs, sans distinction de mérite individuel.

Un prix ne peut être remis à un titre ou une entreprise.

ARTICLE 5 :

COMMUNICATION, PUBLICITÉ

Les auteurs des articles sélectionnés seront avertis. L'acceptation d'un prix implique de la part de chaque lauréat, l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que les photos de la réalisation primée pour les besoins de communication du Club de la Presse des Pays de Savoie.

La participation au concours vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

*Philippe Révil, journaliste et écrivain, correspondant du « Monde ». Né le 8 juillet 1955 à Chambéry, il a mené toute sa carrière de journaliste en Savoie. Diplômé d'histoire et de l'Institut d'études politiques de Grenoble, il était entré en 1981 comme rédacteur à l'hebdomadaire catholique départemental, *La Vie Nouvelle*. Philippe Révil a disparu en montagne le samedi 27 août 2005.

Pour candidater, envoyez vos travaux sur

www.prixmontagne.com/candidater/

avant le 30 novembre 2017

Club de la Presse des Pays de Savoie

Club de la Presse des Pays de Savoie chez Cecile Boujet De Francesco, 22 rue de la paix 74000 Annecy - clubpresse7374.com - clubdelapresse7374@orange.fr

Association n° W732001219 - Préfecture de Savoie